SGB | USS
www.sgb.ch | www.uss.ch
Schweizerischer Gewerkschaftsbund
Union syndicale suisse
Unione sindacale svizzera

**CONFERENCE DE PRESSE ANNUELLE DU 4 JANVIER 2018**

Daniel Lampart, économiste en chef et premier secrétaire de l'USS

# La reprise doit appartenir aux travailleurs et travailleuses

## 1 La Suisse connaît une reprise économique : les salarié(e)s ont besoin d'améliorations

Ces derniers mois, la reprise mondiale a aussi touché l'économie suisse. Depuis lors, le chômage enregistre un recul sensiblement plus fort. La crise marquée par différents chocs qui dure bientôt depuis dix ans paraît désormais approcher de sa fin. L'affaiblissement du franc depuis l'été y a contribué. Cependant, le franc reste surévalué. Les modèles de l'USS montrent que le cours « équitable » du franc par rapport à l'euro devrait être de l'ordre de 1,25 franc à 1,35 franc pour 1 euro[1]. Il y a un risque que les entreprises investissent à l'étranger. Les modèles de prévisions de l'USS[2] font apparaître pour 2018 une croissance relativement forte du PIB (2,5 %). Le chômage devrait baisser à 2,8 % et nous nous attendons à un renchérissement de 0,6%.

### 1.1 Une longue crise : plus de sans-emploi, des durées de travail allongées et davantage d'emplois précaires

La reprise doit servir à résoudre les problèmes des salarié(e)s. Pendant la crise, les syndicats se sont engagés avec succès pour une politique monétaire et financière expansionniste, pour une extension du chômage partiel et contre les baisses de salaire. La crise a malgré tout laissé des traces douloureuses sur le marché suisse du travail. Le nombre de sans-emploi a atteint un niveau très élevé. Et l'augmentation du nombre de personnes qui travaillent à temps partiel, mais cherchent à travailler plus (personnes en sous-emploi) a été particulièrement marquée.

[1] Ces estimations se basent sur diverses méthodes : de la comparaison entre l'indice du cours réel du franc (variations par rapport à la moyenne sur le long terme), comme variation des coûts salariaux unitaires dans l'industrie par rapport à la moyenne à long terme, ou d'une comparaison de l'évolution des résultats des entreprises en Allemagne et en Suisse

[2] L'USS établit ses prévisions conjoncturelles en étudiant quelles données d'observation (enquêtes auprès des entreprises, entre autres) ont des propriétés d'indicateurs avancés en rapport avec le PIB, le chômage et le renchérissement. À partir de ces données permettant de faire des prévisions, un modèle est évalué, avec lequel les prévisions concrètes pour l'année suivante seront calculées.

Monbijoustrasse 61, 3007 Bern / Postfach, 3000 Bern 23
031 377 01 01, Fax: 031 377 01 02, info@sgb.ch, info@uss.ch

**Taux de sans-emploi et de sous-emploi**
(cumulé, en %)

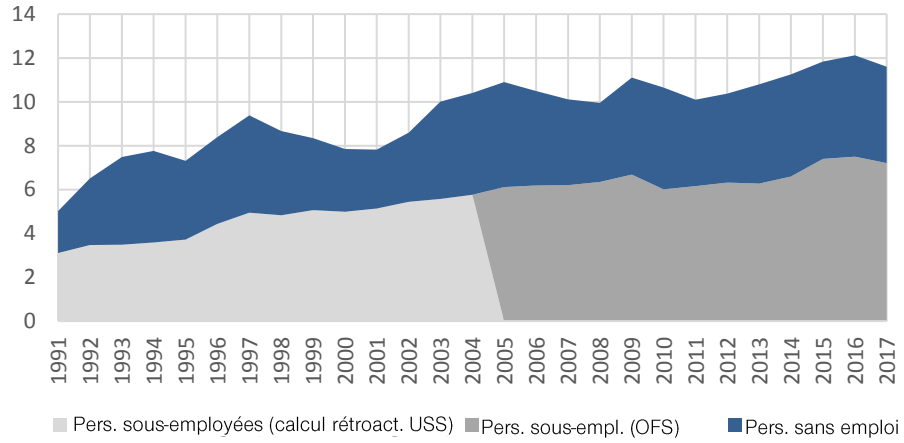


Sources : OFS, estimations et calculs de l'USS

La pression sur les salarié(e)s a augmenté, surtout récemment. On le voit entre autres dans l'allongement des durées du travail. En moyenne, les personnes occupées à plein temps travaillent aujourd'hui presque une demi-semaine (19,5 heures) de plus par an qu'en 2013.

**Variation de la durée annuelle de travail des personnes occupées à plein temps, de 2013 à 2016 (en heures)**

| Branche | Variation durée annuelle de travail 2013-2016 |
|---|---|
| Indus.manufacturière/produc. distr. électricité | 18,0 |
| Construction | -7,1 |
| Commerce, réparation autos. + motocycles | 23,2 |
| Transport et entreposage | 32,6 |
| Restauration | 21,8 |
| Information et communication | 27,8 |
| Activités financières et d'assurance | 28,6 |
| Activités immobilières, de services admin. et de soutien | 24,9 |
| Activités spécialisées, scientifiques. et techniques | 26,6 |
| Administration publique | 3,9 |
| Santé humaine et action sociale | 16,7 |
| Arts, spectacles et activités créatives, activités des ménages, autres activités de services | 34,9 |
| **Toutes les branches** | **19,5** |

Sources : OFS, calculs de l'USS

Cette évolution va complètement dans la mauvaise direction. Depuis plus de 100 ans, les salarié(e)s ont profité des gains de productivité non seulement sous la forme de hausses de salaire, mais aussi de réductions de leur temps de travail. Les durées de travail usuelles appliquées par les entreprises ont baissé de manière relativement continue jusqu'à la moitié des années '90. Ensuite,

les dures batailles pour la répartition des revenus auxquelles se sont livrés les patrons et les managers ont non seulement creusé les écarts entre les salaires, mais aussi provoqué un renversement de tendance relativement aux durées du travail qui a débouché d'abord sur un déplacement latéral et, tout récemment, sur leur hausse.

**Durée hebdomadaire du travail usuelle dans les entreprises (en heures, pas de chiffres disponibles pour la période 1922-1941)**

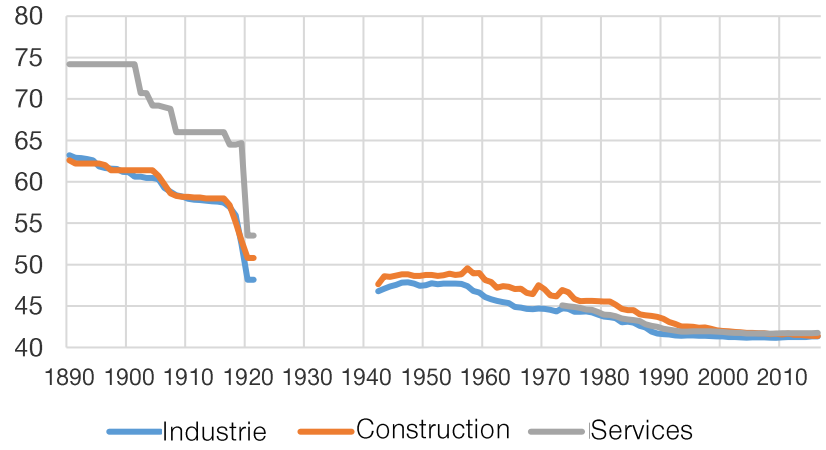


Source : Statistique historique de la Suisse, OFS

L'augmentation du travail temporaire est aussi une mauvaise chose. L'année passée, 2,3 % du volume de travail auraient été fournis par des temporaires. C'est presque quatre fois plus qu'au milieu des années '90. Environ deux tiers de ces personnes ne choisissent pas de travailler temporairement, mais cherchent vraiment un emploi fixe.

**Part des heures de travail des temporaires au volume de travail total (en %)**

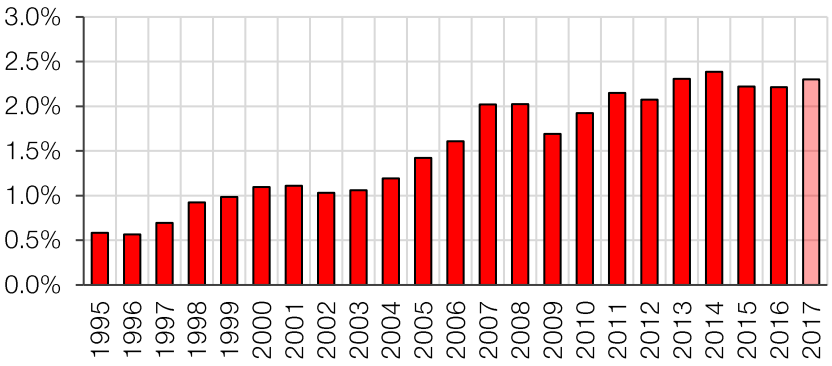


Sources : SECO, OFS, Swissstaffing, calculs de l'USS

## 2 Le 2e pilier est dans une situation alarmante : les rentes baissent, les cotisations augmentent

Le débat sur la prévoyance vieillesse est momentanément très influencé par des réflexions politiques (ou de pouvoir politique). De ce fait, l'inquiétante tendance à la baisse des rentes se trouve reléguée au second plan, surtout en ce qui concerne celles du 2e pilier.

### 2.1 Des rentes du 2e pilier à la baisse

Depuis quelques années, les rentes moyennes du 2e pilier baissent, bien que les salaires augmentent et que l'économie suisse soit en croissance. C'est particulièrement évident pour les hommes, la tendance à la baisse les concernant étant clairement visible. Les rentes des femmes stagnent, mais seulement parce que les salaires assurés ont plus fortement augmenté que ceux des hommes en raison de la plus grande participation des femmes au marché du travail due à l'évolution de la société.

**Rentes moyennes du 2e pilier des hommes (en francs par an)**

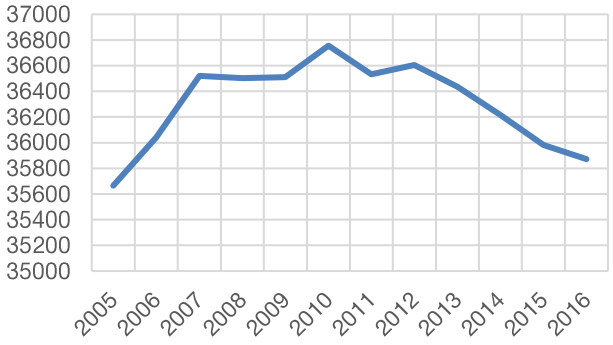


Sources : OFS, calculs de l'USS

Le recul des rentes s'explique avant tout par deux facteurs. Premièrement, les intérêts servis sur les avoirs de prévoyance des personnes professionnellement actives ont baissé depuis un peu plus de 15 ans. Les capitaux de prévoyance de certains nouveaux retraité(e)s sont inférieurs à ceux des personnes qui ont pris leur retraite depuis plusieurs années. Deuxièmement, les taux de conversion des caisses de pensions ont fortement baissé depuis l'an 2000, de 7,2 à 6 % selon l'enquête de Swisscanto. L'an dernier, la tendance à la baisse s'est poursuivie, et prend la direction de 5,5 %.

**Taux de conversion du 2e pilier**
**(en %, selon Swisscanto)**

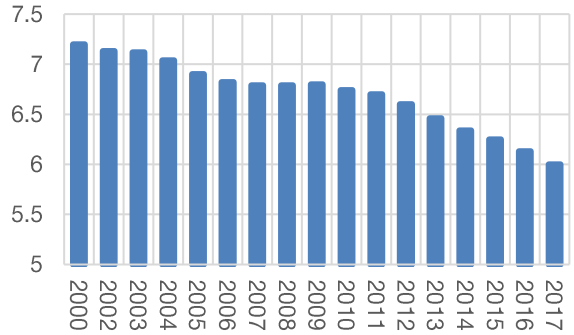


Source : Swisscanto

## 2.2 Hausse des cotisations du 2e pilier

Pour empêcher que les rentes ne baissent encore plus, nombre de caisses de pensions ont relevé les cotisations salariales. Il a certes été possible de compenser partiellement ces hausses en baissant les cotisations destinées au risque d'invalidité (« primes de risque »), mais le besoin d'argent supplémentaire était si important qu'il a fallu augmenter les cotisations d'épargne vieillesse.

**Cotisations salariales du 2e pilier selon les règlements**
**(en %)**

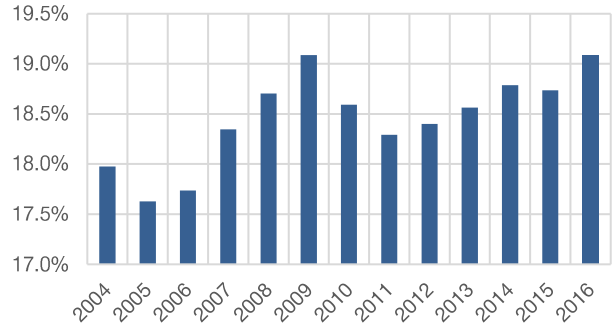


Sources : OFS, calculs de l'USS

## 2.3 Baisse du pouvoir d'achat à cause de la baisse de rentes et de la hausse des cotisations

La hausse des cotisations et la baisse des rentes ont un prix en termes de pouvoir d'achat. On le voit en comparant les cotisations et les prestations depuis le tournant du siècle. Parce que le 2e pilier continue à se développer, plus d'argent arrive dans les caisses de pensions qu'elles n'en versent. Avant la crise financière, la différence entre cotisations et prestations était d'environ 1,5 %. Elle est ensuite passée à environ 1,9 %. Cela signifierait, selon une estimation grossière, que la croissance du PIB s'est affaiblie de près de 0,4 point de pourcentage à cause de la hausse des cotisations et de la baisse des prestations.

**Cotisations du 2e pilier moins prestations/paiements**
(en % du PIB)

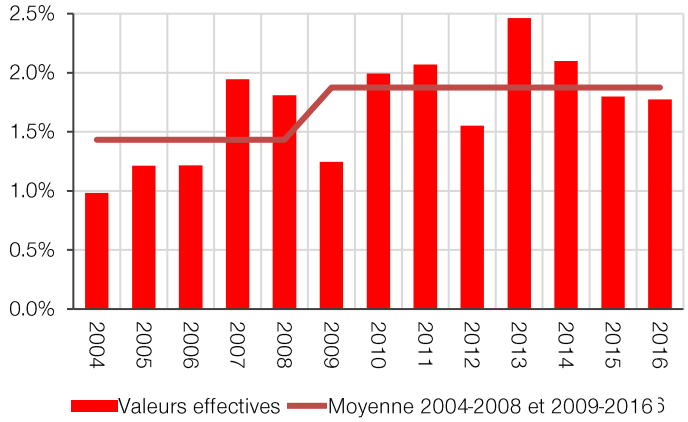


Source : OFS, calculs de l'USS

## 2.4 Capitalisation ou répartition ? Les assurances-vie n'en valent pas la peine

De ce fait, l'efficacité du système de la capitalisation a diminué ces dernières années. La principale cause de cette évolution est bien sûr la crise financière qui a entraîné une nette baisse des taux d'intérêt à cause de la politique monétaire expansionniste appliquée. Mais même si les taux d'intérêt sont relevés, la situation financière des institutions de prévoyance ne s'améliorera qu'après un certain délai. En effet, les hausses des taux d'intérêt induisent une baisse du cours des obligations et, de ce fait, des pertes comptables.

On ne sait par contre pas quels seront les taux d'intérêt à moyen terme. Avant la crise financière, ils ont avant tout baissé à cause du faible renchérissement. À l'époque, l'USS avait analysé qu'une partie non négligeable de ce recul devrait disparaître si le chômage, ou le sous-emploi, régressait fortement[3]. Aujourd'hui, cet état n'est pas encore atteint.

Pour répondre à la question de savoir si c'est la capitalisation ou la répartition qui est la plus efficace, l'économie applique la « condition de Samuelson ». Celle-ci compare la croissance du salaire aux taux d'intérêt. Pour le dire plus simplement, le système de la répartition est plus efficace si la croissance du salaire est plus forte que le taux d'intérêt. Dans le cas inverse, c'est le système de la capitalisation qui est plus efficace.

La rémunération des avoirs de prévoyance dépend de la capacité des institutions de prévoyance à faire face aux risques. Ici, les assurances-vie font un résultat moins bon parce qu'elles assument individuellement des garanties étendues pour chaque cas. Les caisses de pensions dans lesquelles un nombre important de personnes professionnellement actives sont solidairement assurées peuvent quant à elles répartir collectivement le risque lié au marché des capitaux. Résultat : des rentes nettement plus élevées.

Une comparaison sur les 25 dernières années montre que déjà avant la crise financière, la croissance des salaires était un peu plus élevée que le taux d'intérêt « sans risque » (rendement des

[3] Lampart, D. et D. Kopp (2012) : Berufliche Vorsorge I - Rendite: Ursachen, Zusammenhänge und Perspektiven, Dossier de l'USS N° 83 (petit résumé en français).

obligations de la Confédération à un an). Pour obtenir des rendements plus élevés, il faut donc pouvoir prendre des risques plus grands[4]. Des estimations font apparaître que les perspectives de rendement des caisses de pensions devraient se situer aux alentours de 2,3 %. Pour les assureurs-vie, c'est bien moins bon, ces perspectives étant de 0,7 %[5]. C'est nettement moins que la croissance tendancielle probable des salaires nominaux de 1,5 à 2,5 %. À tout le moins l'épargne de prévoyance via les assurances-vie s'avère donc, du point de vue économique, clairement inférieure au système de répartition.

**Taux d'intérêt et salaires nominaux**
**(moyenne annuelle glissante sur 3 ans, en %)**

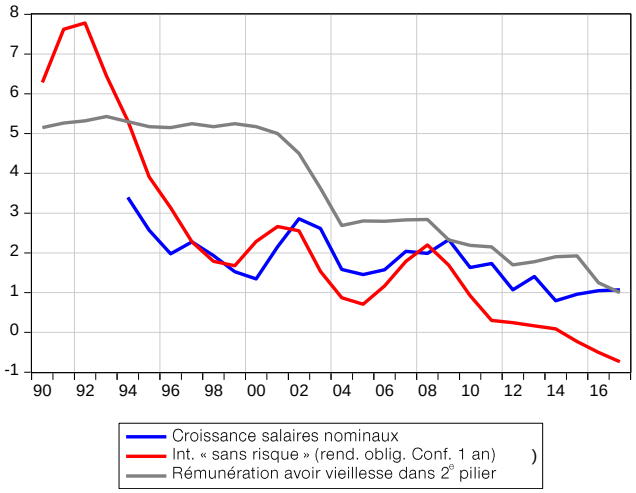


Sources : OFS, SECO, BNS, calculs de l'USS

## 3 Conclusions de politique économique et revendications

La reprise doit permettre de résoudre les problèmes que la crise a posés aux personnes professionnellement actives dans notre pays. Le nombre de personnes sans emploi ou en sous-emploi doit diminuer. Le but est le plein emploi, avec de bonnes conditions de travail :

- La politique monétaire doit activement veiller à ce que le franc ait un cours équitable. Par rapport à l'euro, ce veut dire entre 1,25 franc et 1,35 pour 1 euro.
- Les durées de travail des entreprises doivent être réduites. La semaine de 40 heures est la valeur de référence à appliquer immédiatement.
- La nouvelle obligation de communiquer les postes vacants améliore les chances des chômeurs et chômeuses de trouver plus rapidement un bon emploi. La Confédération et les cantons doivent la soutenir à cet effet. L'application d'une contrainte (« affectations ») serait par contre démotivante et aurait une incidence négative sur toutes les personnes concernées (demandeurs/demandeuses d'emploi, offices régionaux de placement, employeurs).

[4] Seiler Zimmermann, Y et H. Zimmermann (2017) : La prévoyance par capitalisation dans un univers de taux d'intérêt bas in : La Vie économique 6/2017.
[5] Baumann, R. (2017) : Fokus Technischer Zinssatz. Exposé lors de la journée du PK-Netz Tagung en 2017.

- Le principe de « salaire égal pour un travail de valeur égale » entre hommes et femmes doit enfin être réalisé, 37 ans après son introduction dans la Constitution. Les mesures volontaires n'ont pas atteint leur but. Le Parlement doit aller plus loin que les mesures proposées par le Conseil fédéral pour réviser la loi sur l'égalité et prendre des mesures contraignantes qui puissent aussi être appliquées.

Concernant la prévoyance vieillesse, les rentes doivent être garanties. Le recul des rentes du 2e pilier est particulièrement préoccupant ; cela, aussi parce que l'efficacité du système de capitalisation a diminué :

- Aucun profit ne doit être fait dans le 2e pilier au détriment des assuré(e)s. Pour cela, il faut limiter les bénéfices des assureurs-vie, instaurer la transparence en matière de frais administratifs et unifier ainsi que rendre compréhensible les certificats de prévoyance.
- Étant donné la situation économique dans laquelle se trouve le 2e pilier – surtout en ce qui concerne les assurances-vie –, il faut renforcer les composants de répartition dans la prévoyance vieillesse.
- Les recettes encaissées par la Banque nationale suisse (BNS) avec les taux d'intérêt négatifs doivent être versées au 2e pilier (répartition via le Fonds de garantie LPP). L'AVS doit échapper aux taux d'intérêt négatifs. Et surtout, la BNS ne doit pas grever le Fonds de compensation AVS/AI/APG (Compenswiss) de taux d'intérêt négatifs.